

Le massacre du Salève risque de s'éterniser

Une association s'est créée pour que les carrières cessent de défigurer le Salève. Les exploitants veulent poursuivre leur travail au-delà du terme fixé à 2033.

Que de paradoxes autour du Salève ! Appelé la « montagne des Genevois », il se situe en France. Voisin des Alpes, il appartient géologiquement au Jura. Magnifiquement préservé de l'urbanisation par le manque d'eau, il est défiguré par des carrières. Ce qui amène à la contradiction la plus frappante : son massacre n'émeut guère les plus proches voisins, français surtout, alors qu'il jouit d'une notoriété mondiale grâce à la varappe née sur ses pentes.

Comme le Léman, le Salève est indissociable de l'image de Genève. Il apparaît en 1444 déjà sur une des premières peintures représentant la réalité topographique, le retable de Konrad Witz, puis sur d'innombrables toiles signées entre autres Linck, Dufaure ou Hodler. Son intérêt scientifique est considérable, qu'il s'agisse des sites magdaléniens vieux de 12 000 ans, de ses grottes, de sa faune ou de sa flore.

Son drame est d'offrir des gisements de roche calcaire et de pierres de taille à deux pas d'une agglomération. En 1830, l'exploitation des carrières prend un rythme systématique. L'agriculteur veyrier Pierre Chavaz y participe. Il est à l'origine de l'entreprise qui poursuit le creusement depuis sept générations. Les atteintes au paysage deviennent plus visibles à partir de 1905 avec l'ouverture de la Grande Carrière et la mécanisation du travail. En 1911, au nom de la Ligue d'esthétique pour la protection des sites alpestres et de la campagne, le journaliste et alpiniste genevois Prosper Meyer de Stadelhofen préconise que la Suisse et la France adoptent comme la Belgique une loi obligeant à restituer à un site endommagé son aspect primitif¹. Il faudra attendre 1970 pour que la loi française impose le principe général de la remise en état des carrières en fin d'exploitation.

Dans les années 1960, les carrières du Salève s'étendent et empiètent de plus en plus sur les chemins pédestres. La préservation de l'environnement devient un enjeu universel, symbolisé par la création en 1968 du Club de Rome. En 1976, avec le soutien de la Chambre économique et du syndicat d'initiative d'Annemasse, une pétition munie de 11 000 signatures est déposée pour la création d'une réserve naturelle du Salève incluant le site des carrières. Sans succès.

Les carrières atteignent leur surface maximale de 66 hectares en 1996. Les doléances s'expriment côté suisse par des motions du Grand Conseil genevois qui réclament la réhabilitation du site et la fin des importations de matériaux du Salève à Genève. Cette dernière demande s'attaque à un tabou. Il est tellement avantageux de se fournir si près de chez soi pour construire bâtiments et routes ! Les carriers soulignent les avantages économiques et écologiques de trajets courts pour les camions, sans qu'aucune autre solution ne soit sérieusement étudiée. Le Conseil d'État répond en 1999 qu'il ne peut agir en France. Il reprend l'argument des carriers selon lesquels l'exploitation doit se poursuivre pour permettre un remblaiement².

En 2000, l'exploitant Pierre Chavaz l'affirme publiquement : « D'ici à 15 ans, on pourrait avoir réduit les carrières de 50 à 60%. On ne les verrait quasiment plus depuis Genève. »³ Le 16 mai 2003, la Haute-Savoie édicte un arrêté préfectoral mettant enfin un terme à l'exploitation : elle durera 30 ans encore, jusqu'en mai 2033. À cette date, les carrières devront être entièrement réhabilitées pour permettre leur intégration définitive dans le paysage avec ses falaises et ses pentes boisées.

D'abord rassurés, les habitués du Salève deviennent sceptiques au fil des années. Une étude menée en 2015 par la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) sur la recolonisation végétale des carrières du Salève nourrit leurs doutes. Les spécialistes constatent que le processus nécessite des



L'état actuel des carrières montre que le calendrier prévu pour leur effacement du paysage ne sera pas respecté.

interventions considérables telles que le semis d'espèces indigènes, le paillage, la transplantation de mottes, etc. Les essais effectués démontrent que les délais seront plus longs qu'espéré.

Les carrières restent toujours aussi visibles. Elles s'étendent moins qu'à leur maximum, mais deviennent plus profondes et tendent à endommager les alentours. Le 11 novembre 2017, dix mille mètres cubes de roches s'effondrent juste au-dessus des carrières. Le lien entre l'éboulement et l'exploitation n'est pas prouvé, mais vraisemblable. Le sentier sauvage du Canapé qui surplombe les carrières est interdit aux promeneurs. C'est alors que se constitue à Genève l'Association pour la sauvegarde du Salève (ASSAL).

Selon ses statuts, l'ASSAL a pour but de préserver le patrimoine naturel et paysager du Salève ainsi que son accessibilité. Une assemblée publique de lancement a lieu en novembre 2019. Au début 2020 l'entreprise Chavaz, qui a le mérite de la transparence, reçoit les responsables de l'association. C'est la douche froide : les Chavaz annoncent leur intention de poursuivre l'exploitation au-delà de 2033.

L'association se trouve renforcée dans ses craintes : la renaturation va trop lentement et le délai prévu par l'arrêté de 2003 risque d'être repoussé. Les carrières sont une forme d'oreiller de paresse. D'autres solutions pourraient pourtant être explorées, à différents niveaux : faire venir les matières premières d'autres lieux en

assurant un acheminement respectueux de l'environnement, bâtir en utilisant davantage de matériaux réemployés, se montrer plus parcimonieux en constructions et en reconstructions lorsqu'elles ne sont pas indispensables. L'ASSAL encourage ces réflexions et réclame des actions des autorités françaises et suisses afin que les promesses des carriers soient tenues et l'arrêté de 2003 respecté.

Henri Roth
Membre du comité de l'ASSAL

¹ *Journal de Genève*, 21 septembre 1911.

² Rapport du Conseil d'État du 14 avril 1999 sur les motions 1017-B, 1150-A et P 846-A.

³ *Le Matin Dimanche*, 2 juillet 2000.

L'exploitation du Salève, quelques notes d'histoire

Depuis le Moyen Âge sans doute, et surtout depuis le XVI^e siècle, on tire profit des ressources naturelles du pied du Salève. En effet, l'activité des « rafourniers », c'est-à-dire des producteurs de chaux, veyriers y est bien attestée. Après la Réforme, la construction des nouvelles fortifications de la ville de Genève impose l'utilisation d'énormes quantités de pierres – blocs de molasse et de calcaire, parfois de réemploi, et galets de rivière principalement – et évidemment le nécessaire matériau de liaison, le mortier, produit à base de chaux. Or pour produire de la chaux, il faut deux matières premières : du bois comme combustible, et du calcaire. Celui du Salève étant de moins bonne qualité que celui du Jura, utilisé pour les bâtiments et la sculpture, il fut destiné à être transformé, par calcination, en chaux vive. Le processus de calcination s'effectuait dans des fours, des « rafours » en patois local, mot qui a laissé de nombreux lieux-dits et le nom de famille Durafour. Ces fours étaient des installations provisoires que l'on déplaçait lorsque pierre et bois étaient épuisés. Il fallait atteindre la température d'environ 1000°C pour expulser l'acide carbonique et cuire les mor-

ceaux de calcaire plus ou moins concassés. Les blocs de chaux vive étaient ensuite transportés sur les chantiers genevois par « bossots », des tonneaux servant à la fois de récipient et d'unité de mesure pour le paiement des livraisons. À proximité des murs en construction, la chaux était éteinte avec de l'eau pour obtenir une pâte entrant dans la composition, avec le sable, du mortier. Les paysans de Veyrier complétaient leurs revenus agricoles par cette production et ce commerce. D'où l'origine, sans doute à l'époque peu visible et modeste, de l'extraction du calcaire à Veyrier.

Une autre particularité est que pendant l'Ancien Régime, les parcelles de la paroisse de Veyrier situées au pied du Salève étaient tracées en bandes dont la limite sud, décrite dans les documents, était le sommet de la montagne. Ce qui signifie que leurs détenteurs jouissaient de la face de celle-ci. Au moment où, au début du XIX^e siècle, la commune de Veyrier devient genevoise et suisse, la nouvelle frontière nationale sépare le pied du Salève entre Genève et la Savoie. Mais la face du Salève qui surplombe Veyrier reste propriété de particuliers de la commune, ou de

la commune elle-même, au titre des anciens biens communaux. Cette situation est encore renforcée par une convention, entrée en vigueur en 1835, qui partage ces biens entre Etrembières et Veyrier. On décide que le nombre d'habitants de chacune des deux communes, savoyarde et genevoise, servira de ratio au partage : Etrembières comptant quatre habitants et Veyrier 320... La seconde sort gagnante de la répartition !

C'est pendant le XIX^e siècle que les carrières vont commencer à s'étendre. Situées en Savoie, elles appartiennent cependant à des habitants de Veyrier ou à la commune. En 1837 par exemple, dix-neuf carrières sont dénombrées, onze relèvent des biens de Veyrier, huit appartiennent à des particuliers et la dernière à Troinex. Leur extension et leur exploitation de plus en plus intenses et visibles, qui accompagnent le développement de Genève, vont devenir parallèlement, aux XX^e et XXI^e siècles, source de prospérité pour certains et graves nuisances pour une majorité d'autres.

Isabelle Brunier